



Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (Siren : 200013696)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Amiens
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/01/2008
Date d'effet	15/01/2008

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Alain GEST

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	47 boulevard du Cange
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80000 AMIENS
Téléphone	03 22 22 31 65
Fax	03 22 22 31 69
Courriel	l.remond@grandamienois.org
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	346 810
Densité moyenne	114,02

Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 12 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
80	CA Amiens Métropole (248000531)	CA
80	CC Bocage Hallue (248000697)	CC
80	CC de la Région d'Oisemont (248000580)	CC
80	CC de l'Ouest d'Amiens (248000481)	CC
80	CC du Bernavillois (248000689)	CC
80	CC du Contynois (248000648)	CC
80	CC du Doullennais (248000416)	CC
80	CC du Pays du Coquelicot (248000747)	CC
80	CC du Sud Ouest Amiénois (248000762)	CC
80	CC du Val de Nièvre et Environs (248000457)	CC
80	CC du Val de Noye (248000523)	CC
80	CC du Val de Somme (248000499)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE LA SOMME (228000014)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</p> <p><i>Élaboration, approbation, suivi, évaluation et révision du schéma de cohérence territoriale. Adhèrent à cette compétence :</i></p> <p>- la communauté d'agglomération AMIENS METROPOLE ; - les communautés de communes du DOULLENNAIS, du BERNAVILLOIS, du VAL de NIEVRE et environs, OUEST AMIENS, de la REGION de OISEMONT, du SUD OUEST AMIENOIS, du CANTON de CONTY, du VAL de NOYE, du VAL de SOMME, du BOCAGE et de l'HALLUE, du PAYS du COQUELICOT ; Cette compétence s'exercera lorsque le périmètre du SCOT, déterminé par les communes et EPCI compétents conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, aura été publié par arrêté préfectoral.</p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : DEPARTEMENT DE LA SOMME</p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Préfiguration et fonctionnement des Pays</p> <p>ANIMATION DE LA DÉMARCHE DE PAYS - approbation des orientations et des programmes d'actions ; - éventuellement, choix des programmes contractualisés avec le département, la région, l'État, l'Union européenne et tout autre organisme public ou privé portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du pays ; - définition de la composition et des modalités d'organisation du conseil de développement. RÉALISATION D' ACTIONS SPÉCIFIQUES A la demande d'un ou plusieurs de ses membres, le syndicat mixte pourra se voir confier la réalisation d'actions spécifiques, qui</p>

seront mises en ?uvre conformément au dernier alinéa de l'article 1. Adhèrent à ces compétences : - la communauté d'agglomération AMIENS METROPOLE ; - les communautés de communes du DOULLENNAIS, du BERNAVILLOIS, du VAL de NIEVRE et environs, OUEST AMIENS, de la REGION de OISEMONT, du SUD OUEST AMIENOIS, du CANTON de CONTY, du VAL de NOYE, du VAL de SOMME, du BOCAGE et de l'HALLUE, du PAYS du COQUELICOT ; - le département de la SOMME.

Par substitution

- Autres

3. *MUTUALISATION ET OPTIMISATION DES MOYENS PUBLICS* Pour répondre à l'objectif de mutualisation éventuelle des moyens publics rappelés à l'article 1, le syndicat mixte peut organiser des missions susceptibles de faciliter le fonctionnement de tout ou partie de ses collectivités membres, missions pouvant prendre la forme d'un service mutualisé.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)